



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2013

DELIBERATION RELATIVE A L'ADDITIF DES TARIFS DU DAEU A 2013-2014

Le 19 avril 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ➔ a adopté l'additif au vote des tarifs du DAEU A* 2013-2014 comme développé ci-dessous :

Stagiaire bénéficiant de la redevance minimale** (sur présentation du justificatif) OU détenus

1 matière	315,00 €	95,00 €	110,00 €	110,00 €
2 matières	445,00 €	135,00 €	155,00 €	155,00 €
3 matières	570,00 €	170,00 €	200,00 €	200,00 €
4 matières	700,00 €	210,00 €	245,00 €	245,00 €

* Droits d'inscription à l'Université inclus

** La redevance minimale est assujettie à conditions de ressources.

Le seuil d'attribution est le quotient familial du foyer fiscal du stagiaire (dernière feuille d'imposition à fournir). Celui-ci doit être inférieur 17 500€/an.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 19 avril 2013

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'absentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières – Formation Continue